RCS : TOULOUSE
Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00016
Numéro SIREN : 440 346 518
Nom ou dénomination : ABAULT IE

Ce dépôt a été enregistré le 05/08/2020 sous le numéro de dépôt B2020/016213

2020

N° 16949 * 02

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2020

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise	ABAULT IE	Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	3 rue ALSACE LORRAINE 31000 TOULOUSE	

SIRET 44034651800028

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 Durée de l'exercice précédent * 12

Exercice N clos le 31/12/2019

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé	TOTAL (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	7 553	AG 7 552	1
	Fonds commercial (1)	AH	7 850	AI	7 850
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP	127 383	AQ 1 559	125 824
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	71 067	AU 33 535	37 532
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX	12 246	AY	12 246
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	1 616	CV	1 616
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	16 288	BI	16 288
	TOTAL (II)	BJ	244 004	BK 42 646	201 358
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	76 864	BY 5 205	71 659
	Autres créances (3)	BZ	24 301	CA	24 301
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	283 893	CG	283 893
COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *	CH	7 176	CI	7 176
	TOTAL (III)	CJ	392 235	CK 5 205	387 029
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	636 239	1A 47 851	588 388

Renvois:(1) dont droit au bail : | (2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'1 an : CR 5 784

Clause de réserve de propriété * : Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

CERTIFIEE CONFORME

EBP Informatique 2020

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD

Désignation de l'entreprise	ABAULT IE	Néant ☐ *
		Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 60 000)									DA	60 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...									DB	
	Écarts de réévaluation (2) *	(	dont écart d'équivalence	EK		)				DC	
	Réserve légale (3)									DD	4 836
	Réserves statutaires ou contractuelles									DE	
	Réserves réglementées (3) *	(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1		)				DF	
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *		EJ		)				DG	
	Report à nouveau									DH	2 925
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)									DI	73 766
	Subventions d'investissement									DJ	
	Provisions réglementées *									DK	
	TOTAL (I)									DL	141 527
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs									DM	
	Avances conditionnées									DN	
	TOTAL (II)									DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques									DP	13 100
	Provisions pour charges									DQ	
	TOTAL (III)									DR	13 100
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles									DS	
	Autres emprunts obligataires									DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)									DU	85 023
	Emprunts et dettes financières divers	(	dont emprunts participatifs	EI		)				DV	24 903
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours									DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés									DX	77 579
	Dettes fiscales et sociales									DY	227 016
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés									DZ	
	Autres dettes									EA	19 240
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)									EB	
	TOTAL (IV)									EC	433 761
	Écart de conversion passif * TOTAL (V)									ED	
	TOTAL GENERAL (I à V)									EE	588 388

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		- Écart de réévaluation libre	1D	
		- Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	374 483
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

EBP Informatique 2020

ANNEXE

A/ REGLES ET METHODES COMPTABLES

1/ Les comptes annuels de **l'exercice 2019** ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 et du règlement 2016-07 de l'autorité des normes comptables (ANC) homologué par arrêtés ministériel du 26 décembre 2016 et dans le respect du principe de prudence. Les conventions suivantes ont été respectées :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

2/ L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement, les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

Immobilisations

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte-tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

L'amortissement a été calculé sur la durée normale d'utilisation des biens, sur le mode linéaire.
Au taux de 100% pour les logiciels, 10% pour les aménagements, 20% ou 10% pour les matériels de bureau.

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Fonds commercial de 7 850 € : Valeur suivant apport d'un fonds de commerce le 01 janvier 2002 constitué de l'enseigne et du nom commercial, la marque ABAULT et de toutes études et documents commerciaux divers.
Dans le cadre de la transposition de la directive comptable 2013/34/UE du 26 juin 2013, les dispositions du Plan Comptable Général relatives à l'amortissement et à la dépréciation des actifs immobilisés, corporels et incorporels et en particulier du fonds commercial, sont modifiées par le règlement 2015-06 du 23 novembre 2015 de l'ANC. Au 31/12/2019, il n'y a pas lieu de constater de dépréciation des éléments présents en fonds commercial.

Au cours de l'exercice, la société ABAULT IE a engagé des frais d'installation et d'aménagement pour les locaux pris à bail à Toulouse. Les travaux sont en cours au 31/12/2019 donc ils ne font pas l'objet d'un amortissement.

Immobilisations décomposables : L'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celle-ci ne présente pas d'impact significatif,
Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Stocks

Pas de stock au 31 décembre.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Valeurs mobilières de placement

Pas de valeurs significatives au 31 décembre.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achats payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achats, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

Charges à payer

Certaines charges ont fait l'objet d'écritures en frais à payer :

- congés payés à payer 22 883 euros
- charges Sociales /CP à payer 7 760 euros
- Personnel + Président charges à payer31 876 euros
- Charges sociales / autres frais de personnel.....9 846 euros
- Charges sociales sur salaire du Président à payer.... 4 280 euros
- Taxe CVAE à payer 5 000 euros
- Taxe véhicule société..... 530 euros
- Taxe formation..... 6 007 euros
- Factures non parvenues.....20 160 euros

Charges comptabilisées d'avance

- 7 176 € dont 5 486 € d'abonnements logiciels pour 2020.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leurs montants.

3/ La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

B/ COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

1 Amortissements et provisions

Voir tableaux fiscaux 2055-SD et 2056-SD.

2 Mouvements des postes de l'actif immobilisé

Voir tableau fiscal 2054-SD.

3 Ecarts de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

Sans objet.

4 Etat des échéances des créances et des dettes.

Voir tableau fiscal 2057-SD.

5 Engagements financiers

Donnés : sans objet
Reçus : sans objet.

6 Eléments fongibles de l'actif circulant

Sans objet

7 Composition du capital social

Suite à 2 augmentations de capital social successives de 48 000 € et 2 000 € (fusion ABAULT 33) en 2019, le capital social s'élève à 60 000 € divisé en 1 200 actions de 50 € à la clôture de l'exercice.

8 Parts bénéficiaires

Néant

9 Consolidation

Sans objet.

10 Engagement pris en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées

La société n'a pris aucun engagement en matière de pensions, retraites, et indemnités assimilées qui n'ait fait l'objet de provision correspondante.

11 Avances et crédits alloués aux dirigeants

Conformément à l'article 106 de la loi du 24 juillet 1966 aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la société.

12 Rémunérations allouées aux dirigeants à raison de leurs fonctions

Organes d'administration et de direction : 70 694 € net imposable.

13 Obligations convertibles, échangeables et titres similaires

Néant.

14 Ventilation de l'impôt

	Avant Impôt	Impôt corresp.	Après Impôt
Résultat courant.....	+ 74 732	- 5 437	+ 69 295
Résultat exceptionnel.....	+ 5 260	- 789	+ 4 471
Résultat comptable.....	+ 79 992	- 6 226	+ 73 766

15 Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité et par marché géographique

Secteurs d'activité	Montant net CA
Ventes de marchandises	0 euros
Prestations, honoraires HT	2154 480 euros

Dont export..... 0 euros.

16 Ventilation de l'effectif moyen

Salarié d'une part et mis à la disposition de l'entreprise d'autre part

	Effectif moyen Salarié	Effectif mis à Disposition de l'entreprise
Président salarié	1	0
Cadres et professions Intellectuelles supérieurs	3	0
Professions intermédiaire	0	0
Employés	27	0

17 Incidence sur le résultat de dispositions relatives aux amortissements et aux provisions

Néant.

18 Accroissements ou allégements de la charge fiscale future

Effets du mouvement des provisions réglementées sur le résultat et sur la charge fiscale future : néant.

Autres éléments entraînant une charge fiscale future : néant.
Eléments entraînant un allégement de la charge fiscale future : néant.

C/ AUTRES INFORMATIONS

1 Postes du bilan concernés également par un élément d'actif ou de passif imputé à un autre poste

Sans objet.

2 Frais d'établissement

Sans objet.

3 Comptes de régularisation

Sans objet.

4 Provisions

Une provision complémentaire de 2 505 € a été constituée pour faire face à un litige client à 90% de sa créance, soit 5 205 €. De l'exercice N-1 il reste une provision de 13 100 € sur deux litiges. Tableau N° 2056 SD.

5 Situation Covid-19

Les états financiers de la société ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 au premier trimestre 2020 et l'entité s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. La société, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

A la date d'arrêté des comptes des états financiers 2019, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

ABAULT IE
Société par actions simplifiée au capital de 60 000 euros
Siège social : 3, Rue d'Alsace Lorraine
31000 TOULOUSE
RCS TOULOUSE : 440 346 518

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 JUILLET 2020

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à la somme de 73 766 euros comme suit :

- A la réserve légale, à concurrence de 1 164 €

- Le solde, soit 72 602 €

Au compte « Report à nouveau »

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Dividendes mis en distribution	Dividendes éligibles à l'abattement
31/12/2018	120 000 €	11 800,00 €
31/12/2017	NEANT	NEANT
31/12/2016	102 806 €	12 131,11 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Mr Saïd CHMANI

compagnie fiduciaire audit

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

ABAULT IE

3 RUE ALSACE LORRAINE
31000 TOULOUSE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
68 quai de Paludate - CS 61964 - 33072 Bordeaux Cedex - Tél. 05 57 77 32 33 - Fax 05 57 77 32 65
www.compagnie-fiduciaire.com – cf-audit@compagnie-fiduciaire.com

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 600 000 EUROS – R C. BORDEAUX 494 030 182 – N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 10 494 030 182
COMMISSAIRE AUX COMPTES, INSCRIT SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHÉ À LA CRCC DE BORDEAUX

afaq ISO 9001 Qualité

ABAULT IE
Société par actions simplifiée au capital de 60 000 euros
3 RUE ALSACE LORRAINE
31000 TOULOUSE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux associés de la société ABAULT IE,

I. Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABAULT IE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

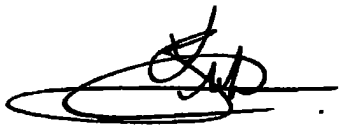
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les

informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Ramonville,
Le 21 Juillet 2020

POUR LA SAS COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT
Commissaire aux comptes titulaire



Yann BENCHORA
Commissaire aux comptes

Pièces annexées : Bilan, compte de résultat et annexe.
Ce rapport contient 17 pages.

N° 15949 * 02

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

BILAN – ACTIF

Vu le Commissaire aux Comptes

①

Désignation de l'entreprise **ABAULT IE** Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise **3 rue ALSACE LORRAINE** **31000 TOULOUSE**

SIRET 4 4 0 3 4 6 5 1 8 0 0 0 2 8

Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

Exercice N clos le 31 12 2019

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé	TOTAL (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	7 553	AG 7 552	1
	Fonds commercial (1)	AH	7 850	AI	7 850
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP	127 383	AQ 1 559	125 824
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	71 067	AU 33 535	37 532
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX	12 246	AY	12 246
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	1 616	CV	1 616
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	16 288	BI	16 288
	TOTAL (II)	BJ	244 004	BK 42 646	201 358
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	76 864	BY 5 205	71 659
	Autres créances (3)	BZ	24 301	CA	24 301
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	283 893	CG	283 893
COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *	CH	7 176	CI	7 176
	TOTAL (III)	CJ	392 235	CK 5 205	387 029
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	636 239	1A 47 851	588 388

Renvois:(1) dont droit au bail : (2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes CP (3) Part à plus d'1 an : CR 5 784

Clause de réserve de propriété * : Immobilisations : Stocks : Créances :

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2020

Vu le Commissaire aux Comptes

② **BILAN – PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise	ABAULT IE	Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :60 000.)	DA	60 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...	DB	
	Écarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	4 836
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3) * (dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	2 925
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	73 766
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	141 527
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	13 100
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	13 100
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligatoires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	85 023
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs EI)	DV	24 903
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	77 579
	Dettes fiscales et sociales	DY	227 016
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	19 240
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	433 761
	Écart de conversion passif * **TOTAL (V)**	ED	
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	588 388

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		- Écart de réévaluation libre	1D	
		- Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	374 483
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

EBP Informatique 2020

Vu le Commissaire aux Comptes

ANNEXE

A/ REGLES ET METHODES COMPTABLES

1/ Les comptes annuels de **l'exercice 2019** ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 et du règlement 2016-07 de l'autorité des normes comptables (ANC) homologué par arrêtés ministériel du 26 décembre 2016 et dans le respect du principe de prudence. Les conventions suivantes ont été respectées :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

2/ L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement, les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

Immobilisations

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte-tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

L'amortissement a été calculé sur la durée normale d'utilisation des biens, sur le mode linéaire.
Au taux de 100% pour les logiciels, 10% pour les aménagements, 20% ou 10% pour les matériels de bureau.

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Fonds commercial de 7 850 € : Valeur suivant apport d'un fonds de commerce le 01 janvier 2002 constitué de l'enseigne et du nom commercial, la marque ABAULT et de toutes études et documents commerciaux divers.
Dans le cadre de la transposition de la directive comptable 2013/34/UE du 26 juin 2013, les dispositions du Plan Comptable Général relatives à l'amortissement et à la dépréciation des actifs immobilisés, corporels et incorporels et en particulier du fonds commercial, sont modifiées par le règlement 2015-06 du 23 novembre 2015 de l'ANC. Au 31/12/2019, il n'y a pas lieu de constater de dépréciation des éléments présents en fonds commercial.

Au cours de l'exercice, la société ABAULT IE a engagé des frais d'installation et d'aménagement pour les locaux pris à bail à Toulouse. Les travaux sont en cours au 31/12/2019 donc ils ne font pas l'objet d'un amortissement.

Immobilisations décomposables : L'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celle-ci ne présente pas d'impact significatif,
Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Vu le Commissaire aux Comptes

Stocks

Pas de stock au 31 décembre.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Valeurs mobilières de placement

Pas de valeurs significatives au 31 décembre.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achats payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achats, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

Charges à payer

Certaines charges ont fait l'objet d'écritures en frais à payer :

- congés payés à payer 22 883 euros
- charges Sociales /CP à payer 7 760 euros
- Personnel + Président charges à payer31 876 euros
- Charges sociales / autres frais de personnel.....9 846 euros
- Charges sociales sur salaire du Président à payer.... 4 280 euros
- Taxe CVAE à payer 5 000 euros
- Taxe véhicule société..... 530 euros
- Taxe formation..... 6 007 euros
- Factures non parvenues.....20 160 euros

Charges comptabilisées d'avance

- 7 176 € dont 5 486 € d'abonnements logiciels pour 2020.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leurs montants.

3/ La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

B/ COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

1 Amortissements et provisions

Voir tableaux fiscaux 2055-SD et 2056-SD.

Vu le Commissaire aux Comptes

2 Mouvements des postes de l'actif immobilisé

Voir tableau fiscal 2054-SD.

3 Ecarts de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

Sans objet.

4 Etat des échéances des créances et des dettes.

Voir tableau fiscal 2057-SD.

5 Engagements financiers

Donnés : sans objet
Reçus : sans objet.

6 Eléments fongibles de l'actif circulant

Sans objet

7 Composition du capital social

Suite à 2 augmentations de capital social successives de 48 000 € et 2 000 € (fusion ABAULT 33) en 2019, le capital social s'élève à 60 000 € divisé en 1 200 actions de 50 € à la clôture de l'exercice.

8 Parts bénéficiaires

Néant

9 Consolidation

Sans objet.

10 Engagement pris en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées

La société n'a pris aucun engagement en matière de pensions, retraites, et indemnités assimilées qui n'ait fait l'objet de provision correspondante.

11 Avances et crédits alloués aux dirigeants

Conformément à l'article 106 de la loi du 24 juillet 1966 aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la société.

12 Rémunérations allouées aux dirigeants à raison de leurs fonctions

Organes d'administration et de direction : 70 694 € net imposable.

13 Obligations convertibles, échangeables et titres similaires

Néant.

Vu le Commissaire aux Comptes

14 Ventilation de l'impôt

	Avant Impôt	Impôt corresp.	Après Impôt
Résultat courant.....	+ 74 732	- 5 437	+ 69 295
Résultat exceptionnel.....	+ 5 260	- 789	+ 4 471
Résultat comptable.....	+ 79 992	- 6 226	+ 73 766

15 Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité et par marché géographique

Secteurs d'activité	Montant net CA
Ventes de marchandises	0 euros
Prestations, honoraires HT	2154 480 euros

Dont export..... 0 euros.

16 Ventilation de l'effectif moyen

Salarié d'une part et mis à la disposition de l'entreprise d'autre part

	Effectif moyen Salarié	Effectif mis à Disposition de l'entreprise
Président salarié	1	0
Cadres et professions Intellectuelles supérieurs	3	0
Professions intermédiaire	0	0
Employés	27	0

17 Incidence sur le résultat de dispositions relatives aux amortissements et aux provisions

Néant.

18 Accroissements ou allégements de la charge fiscale future

Effets du mouvement des provisions réglementées sur le résultat et sur la charge fiscale future : néant.

Autres éléments entraînant une charge fiscale future : néant.
Eléments entraînant un allégement de la charge fiscale future : néant.

C/ AUTRES INFORMATIONS

1 Postes du bilan concernés également par un élément d'actif ou de passif imputé à un autre poste

Sans objet.

2 Frais d'établissement

Sans objet.

3 Comptes de régularisation

Sans objet.

4 Provisions

Une provision complémentaire de 2 505 € a été constituée pour faire face à un litige client à 90% de sa créance, soit 5 205 €. De l'exercice N-1 il reste une provision de 13 100 € sur deux litiges. Tableau N° 2056 SD.

5 Situation Covid-19

Les états financiers de la société ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 au premier trimestre 2020 et l'entité s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. La société, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

A la date d'arrêté des comptes des états financiers 2019, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Vu le Commissaire aux Comptes

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

⑤

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : **ABAULT IE**

Néant ☐ *

CADRE A — IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste
				1	2	3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	15 403	KE	KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre (dont composants L9)		KJ		KK	KL
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui (dont composants M1)		KM		KN	KO
CORPORELLES	Constructions — Installations gales, agencts*, aménagts des constructions dont composants M2		KP	52 603	KQ	KR 74 780
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels dont composants M3		KS		KT	KU
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	27 623	KW	KX
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Matériel de transport *		KY		KZ	LA 25 036
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	16 731	LC	LD 1 677
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK	7 208	LL	LM 5 038
CORPORELLES		TOTAL III	LN	104 166	LO	LP 106 531
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T
FINANCIÈRES	Autres participations		8U	1 616	8V	8W
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		1P		1R	1S
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		1T	16 248	1U	1V 40
FINANCIÈRES		TOTAL IV	LQ	17 864	LR	LS 40
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	137 433	ØH	ØJ 106 571

CADRE B — IMMOBILISATIONS

				Diminutions : Par virement de poste à poste	Diminutions : Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
				1	2	3	4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	LW 15 403	1X
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	LY	LZ
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre		IQ		MA	MB	MC
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui		IR		MD	ME	MF
CORPORELLES	Constructions — Inst Générales, agencements, aménagements des constructions		IS		MG	MH 127 383	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillages industriels		IT		MJ	MK	ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations gales, agencements, aménagements divers		IU		MM	MN 27 623	MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport		IV		MP	MQ 25 036	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	MT 18 408	MU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers*		IX		MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND	NE 12 246	NF
CORPORELLES		TOTAL III	IY		NG	NH 210 697	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU	M7	ØW
FINANCIÈRES	Autres participations		IØ		ØX	ØY 1 616	ØZ
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		I1		2B	2C	2D
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	2F 16 288	2G
FINANCIÈRES		TOTAL IV	I3		NJ	NK 17 904	2H
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK	ØL 244 004	ØM

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

EBP Informatique 2020

Vu le Commissaire aux Comptes

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑥

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise **ABAULT IE** Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement **TOTAL I**		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles **TOTAL II**		PE	7 308	PF	245	PG		PH	7 552
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV	1 481	PW	78	PX		PY	1 559
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations incorporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD	15 666	QE	1 688	QF		QG	17 354
	Matériel de transport	QH		QI	3 495	QJ		QK	3 495
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	10 815	QM	1 871	QN		QO	12 686
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	27 962	QV	7 131	QW		QX	35 094
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	35 270	ØP	7 376	ØQ		ØR	42 646

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 : Différentiel de durée et autres	Colonne 2 : Mode dégressif	Colonne 3 : Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 : Différentiel de durée et autres	Colonne 5 : Mode dégressif	Colonne 6 : Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement **TOTAL I**		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immobilisations incorporelles **TOTAL II**		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
	Inst.gales, agenc., aménagements divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Installations techniques, matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immob Corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
	Emballages, récupérations et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations **TOTAL IV**		NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV

Total général *non ventilé* (NP + NQ + NR) NW — **Total général *non ventilé*** (NS + NT + NU) NY — **Total général *non ventilé*** (NW – NY) NZ

CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

EBP Informatique 2020

Vu le Commissaire aux Comptes

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD **2020**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑦

Désignation de l'entreprise **ABAULT IE** — Néant ☐ *

	NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			1		2		3		4
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 *bis* A-II du CGI) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 *quinquies* H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A	24 071	4B		4C	10 971	4D	13 100
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	24 071	TV		TW	10 971	TX	13 100
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	Sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	Sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	Sur immobilisations - titres de participations	9U		9V		9W		9X	
	Sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	2 700	6U	2 505	6V		6W	5 205
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	2 700	TY	2 505	TZ		UA	5 205
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	26 771	UB	2 505	UC	10 971	UD	18 305
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	2 505	UF			
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK	10 971		
	Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI							10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2020

Vu le Commissaire aux Comptes

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057-SD **2020**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑧

Désignation de l'entreprise **ABAULT IE** — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			MONTANT BRUT 1	À 1 AN AU PLUS 2	À PLUS D'UN AN 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM	UN
	Prêts (1) (2)	UP		UR	US
	Autres immobilisations financières	UT	16 288	UV	UW 16 288
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	5 784		5 784
	Autres créances clients	UX	71 080	71 080	
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* — Provisions pour dépréciation antérieurement constituée*	UO	()	Z1	
	Personnel et comptes rattachés	UY			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	672	672	
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM			
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	16 300	16 300	
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN			
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP			
	Groupe et associés (2)	VC	5 615	5 615	
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 714	1 714	
	Charges constatées d'avance	VS	7 176	7 176	
	TOTAUX	VT	124 630	VU 102 558	VV 22 072

RENVOIS

(1) Montant des
- Prêts accordés en cours d'exercice — VD
- Remboursements obtenus en cours d'exercice — VE

(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques) — VF

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	À 1 an au plus 2	À plus d'1 an et 5 ans au plus 3	À plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	85 023	25 746	59 277	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	77 579	77 579		
Personnel et comptes rattachés		8C	51 075	51 075		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	96 909	96 909		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	5 226	5 226		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	61 492	61 492		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilées	VQ	12 313	12 313		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	24 903	24 903		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	19 240	19 240		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	433 761	VZ 374 483	59 277	

RENVOIS

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice — VJ : 90 260
Emprunts remboursés en cours d'exercice — VK : 34 808

(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques — VL

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2020

Expéditeur :
Greffe du Tribunal de Commerce
place de la Bourse BP 7016
31068 TOULOUSE Cedex 7

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
TOULOUSE

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/016213**
n° de gestion : **2002B00016**
n° SIREN : **440 346 518 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 05/08/2020 à un dépôt reçu par voie électronique annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

ABAULT IE - Société par actions simplifiée
3 rue D'alsace-lorraine 31000 Toulouse -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Selon votre déclaration ce dépôt de comptes annuels aura une publicité restreinte en application de l'article L.232-25 du code de commerce.

Concernant les évènements RCS suivants :

* Dépôt des comptes annuels

Pièce : Compte de résultat

2428898

2428898